

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 juin 2020.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines
Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges
André Roy, représentant de Saint-Martin
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre
Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Louison Busque, représentant de Saint-Philibert
Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5407-20

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5408-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 mai soit accepté avec les modifications suivantes :

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines se retire des discussions. Il est 19 h 56.

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines réintègre les discussions. Il est 20 h 03.

Dans la résolution 5403-20, le prix à la tonne est de 55 \$.

Dans la résolution 5398-20, il faut lire "**il est résolu unanimement.**"

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 juin 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Rapport annuel 2019 – RICBS (pièce-jointe).

RÉSOLUTION NO: 5409-20

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 318 910,94 \$, salaires : 55 585,94 \$, pour un montant total de 374 496,88 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS **TRAVAUX AU LET**

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5410-20

RÉUNION DU 21 MAI À HUIS CLOS

- CONSIDÉRANT que le 26 avril 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;
- CONSIDÉRANT que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- CONSIDÉRANT que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentment et de préserver le caractère secret du vote;
- CONSIDÉRANT que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, est abrogé;
- CONSIDÉRANT que l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations et prise de décisions pour la période de la pandémie devra être publié sur notre site internet;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que la réunion du 18 juin 2020 soit tenue par visioconférence, à huis clos et enregistrée. Son contenu devra être disponible sur le site Internet de la Régie.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Alain Carrier, administrateur à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2021.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

RÉSOLUTION NO : 5411-20

ENTENTE AVEC LE GROUPE APTAS (ENVIRONEK)

CONSIDÉRANT qu'Environek, une division du Groupe Aptas, a débuté la récupération des appareils électroménagers, tels que les réfrigérateurs, les congélateurs et les petits appareils de climatisation et de réfrigération;

CONSIDÉRANT qu'en collaboration avec leurs divers partenaires, Environek souhaite recycler ces matières dans la région de Chaudière-Appalaches et favoriser leur réemploi;

CONSIDÉRANT que par cette action, Environek souhaite effectuer le traitement des appareils conformément aux diverses normes environnementales, favoriser le réemploi des appareils, développer en région des ressources et expertises en gestion des matières résiduelles, favoriser l'économie régionale, diminuer les GES associés au transport des matières, réduire les impacts environnementaux, maintenir et créer de l'emploi pour des personnes avec des limitations fonctionnelles;

CONSIDÉRANT qu'Environek souhaite être en opération en prévision de l'instauration, par le gouvernement du Québec, du système de recyclage de ces matières par la Responsabilité élargie des producteurs (REP), le 5 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra de maintenir et créer des maillages entre diverses organisations, avoir une bonne traçabilité des matières, dégager la Régie de la gestion de ces appareils, conserver le traitement de ces appareils dans notre région;

CONSIDÉRANT que les tarifs d'Environek pour la récupération des appareils électroménagers sont les suivants :

- Réfrigérateurs et congélateurs de 2,5 pi³ et plus : 20 \$/unité
- Petits appareils (climatiseurs, déshumidificateurs, réfrigérateurs de moins de 2,5 pi³, refroidisseurs d'eau, thermopompes, etc.) : 10 \$/unité

Cette tarification englobe les coûts reliés au transport, les frais de traitement et le service de récupération;

CONSIDÉRANT qu'Environek procède à une collecte d'électroménagers lorsque 25 appareils ou plus sont accumulés à l'écocentre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'entente proposée par Environek selon les conditions et tarifs mentionnés dans les considérants précédents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5412-20

ACHAT BACS 360L

CONSIDÉRANT que ce conseil a accordé à IPL Inc. le mandat de fourniture de bacs bleus 360L pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, et ce, selon l'offre déposée, résolution #5319-19;

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 juin 2020, il ne reste que 128 bacs bleus 360L;

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit gratuitement les bacs bleus de 360L aux citoyens pour le recyclage;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louison Busque
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre d'IPL pour l'achat de 500 bacs bleus de 360L pour le recyclage, au montant de 35 929,69 \$ taxes et transport inclus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5413-20

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS / VOLET 2**

CONSIDÉRANT qu'une entente est survenue entre Viridis et la Régie;

CONSIDÉRANT que la venue de Viridis va occasionner des frais pour la Régie (déboisement, construction de chemin d'accès, préparation du terrain, puits d'eau potable, ingénierie);

CONSIDÉRANT qu'il existe un Programme climat municipalités / volet 2, qui pourrait nous aider;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin

APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer les coûts reliés à la venue de Viridis estimé à 700 000\$.

QUE les membres de ce conseil autorisent monsieur Eric Maheux, directeur général, à remplir les documents nécessaires à la demande pour une aide financière auprès du Programme climat municipalités / volet 2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5414-20

EMBAUCHE ÉTUDIANTS-ÉQUIPE VERTE

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, la Régie engage un groupe de jeunes étudiants pour former notre équipe verte;

CONSIDÉRANT que cette équipe est essentiellement engagée pour ramasser les papiers sur le site;

CONSIDÉRANT que certains de ces étudiants étaient avec nous l'an passé (Thomas Larochelle, Justin Larochelle, Samuel Vachon, Jean-Nicolas Paquet) et qu'ils ont manifesté le désir de revenir cette année;

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail à faire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'embauche de messieurs Thomas Larochelle, Justin Larochelle, Samuel Vachon, Jean-Nicolas Paquet, Cédric Larochelle et Samuel de Ladurantaye et ce, rétroactivement au 24 mai 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5415-20

**MANDAT AUX ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN 1998 INC.
NETTOYAGE DES CONDUITS DU LET**

CONSIDÉRANT que la Régie possède des conduits pour le pluvial;

CONSIDÉRANT que ces conduits doivent être nettoyés annuellement;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été faite par les Entreprises Claude Boutin–Services sanitaires, au montant de 260,00 \$ /heure plus 5% pour assurance responsabilité environnementale et carburant;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre des entreprises Claude Boutin–Services sanitaires, au montant de 260,00 \$ /heure plus 5% pour assurance responsabilité environnementale et carburant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5416-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX